

bedeau ! De sorte que, suivant la majestueuse expression d'un des personnages de la pièce, il a contre lui : le clergé, l'armée, la magistrature et le haut commerce, représenté par l'épicier Tétillart.

Le principal membre de l'opposition est un monsieur Floupin, pharmacien. M. Floupin est un profond ambitieux ; il aspire à la Mairie ; il a fait « ses études », est écrivain, orateur et fait des conférences — comme Alexandre Dumas.

Il a pour confidentes intimes, M. Grinchu, marchand de légumes, commandant des sapeurs-pompiers, qui a juré une haine féroce au baron à propos de nous ne savons plus quelle question de prérogatives municipales ; et M. Tétillart, épicier en gros et en détail, déjà nommé, qui met de la poussière dans son poivre et dans sa cassonade, mais qui ne peut pardonner à M. le Maire de ne pas se pourvoir chez lui.

La première partie de la pièce de M. Sardou est consacrée à des scènes plus divertissantes les unes que les autres. Nous avons aussi le spectacle de Madame la barbière, rasant les notables du village sur le devant de sa boutique, et un défilé des sapeurs-pompiers de Bouzy-le-Têt, en grande tenue, tambours et musique en tête.

De toutes ces jovialités satyriques, se dégage le drame.

Le baron a épousé une jeune femme charmante, Pauline, qui ne peut se séparer de sa sœur, Geneviève, enfant pleine de cœur et d'esprit.

Dans le pays, est venu se fixer un ancien commerçant retiré des affaires, M. Morisson. Ce digne homme a un fils, Henri, garçon intelligent, instruit, récemment reçu avocat. Sans se douter que son père irait jamais habiter Bouzy-le-Têt, Henri a fait connaissance aux eaux des deux jeunes femmes ; il est tombé amoureux de la baronne qui accepte d'abord ses hommages par coquetterie et prend la fuite, lorsqu'elle s'aperçoit que la chose devient sérieuse.

Henri retrouve les deux sœurs à Bouzy. La baronne lui accorde un rendez-vous dans le parc, la nuit, et lui signifie qu'il doit cesser de la voir. Henri, qui aime maintenant Geneviève, accepte cet arrêté de bonne grâce.

Mais, l'opposition veille... Grinchu a vu sortir, la nuit, du parc du baron, un jeune homme. Il a reconnu le fils de M. Morisson. Un Parisien ! quelle aubaine ! Grinchu, Floupin et Tétillart décident d'une surveillance occulte sera exercée joré navant autour du parc afin de prendre le galant *fragrant delicto*. Ils espèrent faire du scandale et forcer le maire à donner sa démission Floupin rédige une pétition au préfet.

Henri se jette tête baissée dans le piège. Profitant de la fête du village et de la solitude qui s'est faite dans le château, il y pénètre pour remettre à la baronne des lettres qu'elle lui a réclamées.

Mais, on l'a vu entrer. Les bons villageois vont chercher M. le maire au bal et lui assurent qu'un voleur s'est introduit dans son parc. On court, on cherche. Henri, éperdu, ne peut se dérober aux regards... Va-t-il dire qu'il est venu pour la baronne, pour Geneviève ? Non, certes. Mais quel prétexte ? Eh bien ! il préfère passer pour un voleur. Il invente une histoire. Il a fait des pertes au jeu ; pour les réparer, il voulait s'emparer des diamants de la baronne. Il a volé !

Le colonel ne croit qu'à demi à la véracité de ce récit et ses doutes augmentent lorsqu'il apprend qu'Henri est le fils de M. Morisson, son ami.

L'hésitation de l'avocat l'aide à découvrir ce qu'il croit la vérité : le jeune homme qu'il a devant lui n'est pas un voleur, mais l'amant de sa femme.

Il se refuse à croire aux explications de Pauline, et il y aura un duel à mort entre ces deux hommes.

Geneviève se présente alors. Elle sort du bal, où par sa grâce, son amabilité, elle a conquis à la cause municipale toute la jeunesse de l'opposition.

La jeune fille s'ouïe au baron qu'elle aime Henri et en est aimée, que M. Morisson doit demander sa main aujourd'hui même pour son fils.

Elle lui raconte, sans y rien comprendre, tout ce qui s'est passé aux eaux ; l'accueil gracieux que fit d'abord la baronne à Henri, puis sa fuite précipitée. La lumière se fait cette fois dans l'esprit du colonel. Le calme rentre dans son cœur.

Geneviève tend la main à Henri, les villageois acclament M. le maire et le rideau tombe.

Telle est la pièce de M. Sardou, à laquelle on reproche bien des défauts, mais qui ne manque pas de qualités sérieuses. Si le fond n'est pas nouveau, tous les incidents sont présentés avec un talent hors-ligne et il y a des scènes véritablement charmantes.

M. Steiner rend d'une façon remarquable le personnage du baron. Des applaudissements mérites lui ont été souvent adressés.

Jamais Mlle Fromont n'a eu plus de droit à nos éloges. Elle remplit d'une façon délicieuse le rôle de Geneviève ; elle a été vivement applaudie.

Mlle Gautrot interprète le rôle de Pauline avec son talent *incontestable et incontesté*.

On nous assure que cette artiste a résilié son engagement, ce qui nous dispense d'entrer dans des considérations devenues inutiles.

M. Lapière, premier comique marqué, qui tenait fort médiocrement le rôle de Floupin, a été remplacé par M. Bouilloud.

Ce dernier a débuté jeudi d'une façon satisfaisante.

Nous n'avions jamais vu M. Monnier dans un rôle aussi favorable que celui de Grinchu. Il comprend à merveille son personnage.

M. Nitsch est convenable dans le rôle de Henri.

M. Sevin (Morisson) n'est pas précisément mauvais, mais il n'est pas non plus satisfaisant.

En résumé, la pièce marche très convenablement. Les artistes — en tenant compte des réserves que nous venons de faire — ont droit à des félicitations. Ils ont été rappelés à la fin de la pièce.

N'oublions pas de dire que les Pompiers de Bouzy-le-Têt obtiennent un succès fou... Ils sont aussi rappelés chaque fois.

Nos bons Villageois nous dispensent de parler des pièces secondaires qui ont été jouées cette semaine.

JUNIOR.

THEATRE DE ROUBAIX

Dimanche 11 novembre à 6 heures 1/2
L'AMOUR QU'EST QU'ÇA ? vaudeville en un acte.

(à 7 heures et 1/2)

NOS BONS VILLAGEOIS, comédie nouvelle en cinq actes.

DISTRIBUTION :

Le baron, MM. Steiner, Morisson, bourgeois, Sévin; Henri Morisson, son fils, Nitsch; Floupin, pharmacien, Bouilloud; Grinchu, maraîcher, Monnier; Tétillart, épicier, Loffet; Grandemil, Robert; Pipart, garde champêtre, Lemaître; Cailloux, Doyle; Buisson, Jules; Courteuisse, Bonnet; Jean, Charles; Boutillier, Louis; Pauline, Mmes Gautrot; Geneviève, Fromont; La Mariotte, Servier; La mère Buisson, De Blaye; Chouchou, Bolnay; Maguelon, Louise; Yveline, Betzy.

Lundi 12 novembre à 6 heures 1/2.

LA NONNE SANGLANTE, drame en cinq actes et six tableaux.

APRÈS LE BAL, comédie vaudeville en un acte.

FAITS DIVERS

Un capitaliste des plus solvables, nous mande-t-on de Paris, avait offert à la commission de l'Exposition universelle de 1867, de prendre à forfait, pour une somme de 8 millions, la recette à provenir des personnes qui visiteront l'an prochain ladite Exposition dans les conditions de prix arrêtées par la commission. Si cette offre avait été acceptée, un premier à compte de 4 millions aurait été payé, et le solde aurait été versé la veille de l'ouverture de l'Exposition.

Cette proposition était fort séduisante, et le rapport auquel elle avait donné lieu de la part de M. Devinck, un homme fort entendu en ces sortes d'affaires, concluait à son adoption. Malgré cela, elle a été rejetée à la suite de considérations politiques présentées par M. Rouher, et tirées surtout de l'inconvénient qu'il y aurait à paraître vouloir se mettre en garde contre les éventualités que peut nous réserver l'année 1867.

Les souscriptions en faveur des inondés sont près d'atteindre le chiffre de deux millions. Sur l'avant-dernière liste publiée par le *Moniteur* figure un don de 20,000 francs offert par M. A. Blanc. Ce généreux donateur est un jeune homme de 21 ans, neveu du fermier des jeux de Hombourg. Il avait reçu cette somme de sa famille pour faire son entrée dans le monde avec chevaux et voitures, mais il a eu la bonne pensée de la consacrer au soulagement des victimes du dernier fléau qui vient de nous éprouver. De tels exemples sont trop rares par le temps qui court pour qu'on ne s'empresse de leur donner la plus grande publicité possible.

Nous sommes loin d'en avoir fini avec les inventeurs de machines propres à exterminer le genre humain. Un ingénieur vient de soumettre au gouvernement prussien un miroir incendiaire avec lequel, en moins de temps que nous n'en mettons à l'écrire, une armée serait, non seulement fascinée, mais grillée. Veuillez croire que nous parlons sérieusement. Des lettres de Berlin contiennent à cet égard des renseignements détaillés et péremptores. Elles ajoutent que le ministre de la guerre de Prusse a refusé les offres de l'Archimède du XIX^e siècle. C'est bien honte de sa part !

Une affaire qui ne manque pas d'un certain enseignement, vient d'être jugée par le tribunal de police correctionnel de Paris. MM. Vansteenkiste, négociants, comparaissent sous la prévention d'avoir trompé la confiance publique en vendant comme café par un mélange de café, moka de café, bié grillé, chicorée et caramel. Ces messieurs répondirent qu'ils n'ont pas intitulé leur composition *café*, mais bien *café mixte*; qu'on ne peut donc les accuser d'intention frauduleuse ; que quant à la qualité, il est évident que les acheteurs n'ont jamais pu croire acheter à 1 franc le kilogramme (prix du café mixte) un café pur dont la valeur moyenne est de 3 fr. Ils ont ajouté qu'ils étaient tout prêts à changer leur annonce, si le tribunal ne la jugeait pas assez claire.

Les frères Vansteenkiste n'en ont pas moins été condamnés à 25 francs d'amende et le président, en leur faisant remarquer l'indulgence dont on usait à leur égard, leur a conseillé de donner au plus vite une autre désignation à leur denrée.

Une affaire assez mystérieuse, dit le *Journal de Péronne*, préoccupa vivement en ce moment l'opinion publique.

Le nommé Lemaire, Prosper, maçon au faubourg de Bretagne, avait vécu jusqu'ici

dans la plus grande misère ; on le vit tout à coup acheter montre d'or, bijoux, lit somptueux, etc. ; on se demanda naturellement d'où lui vient cette aisance subite ; quelques mots échappés firent penser qu'en travaillant à l'ancienne maison de Robecourt, propriété actuelle de M. Barbar, Lemaire avait découvert un trésor. On se rappelle encore, en effet, qu'à la mort de Mme de Robecourt, les héritiers découvrirent dans les coins de la maison pour plus de 500,000 francs de valeurs.

Ces bruits et d'autres attirèrent l'attention de la justice, qui fit vendredi soir une descente sur les lieux. Lemaire, interrogé, nia tout ; on lui montra alors des pièces en argent toutes neuves de 1811, qu'il avait données en paiement, on lui demanda où il se les était procurées ; il répondit qu'elles venaient de son père, qu'il les avait trouvées, il y a quatre ans, à Saint-Quentin.

En présence de ces faits, Lemaire a été arrêté et conduit à la maison d'arrêt. La justice informe.

M. R... qui s'était enrichi dans le commerce à Paris, se retire avec sa fille Louise, âgée de vingt ans, dans un château aux environs de Fontainebleau. Six mois après, M. R... qui recevait beaucoup de monde, se vit demander la main de sa fille par M. X... Ce mariage ne plaisait pas à Mlle Louise, mais il convenait à son père, doué d'une volonté énergique ; elle n'osa résister et l'union eut lieu. Les nocées se firent au château, où M. R... donna un bal splendide. Vers onze heures du soir, pendant que la fête était dans tout son éclat, on constata l'absence de la mariée. Cette absence se prolongeant causa la plus vive inquiétude à M. R... et aux invités. Une autre circonstance vint ajouter encore à l'anxiété générale.

On s'aperçut bientôt aussi que le garçon d'honneur, Julien D..., ami d'enfance de Louise, avait quitté la salle du bal. On le chercha en vain. On crut à un enlèvement concerté. Le télégraphe joua en même temps qu'on faisait toutes les recherches possibles ; elles restèrent sans résultat. La fête se termina de la façon la plus triste. Les bruits les plus singuliers circulent depuis lors sur cette disparition. M. X... se retira et vécut isolé avec son beau-père, qui ne pouvait se consoler de la fuite de son enfant.

Pendant cinq ans on resta sans nouvelles de cet événement, dont on connaît enfin le dénouement. Voici les détails qu'on nous rapporte :

Il y a quinze jours, M. R... se rendait acquiescer d'un terrain inculte, contigu à son parc, et où se trouve une ancienne carrière de grès, abandonnée depuis longtemps.

M. R... et son gendre allèrent visiter cette carrière. A peine entré dans une profonde galerie, M. X... heurta un corps dur et tomba ; on l'aide à se relever ; il était pâle comme un mort.

J'ai senti un cadavre dit-il. On abaissa les torches, qui ne projetaient qu'une faible lueur, et l'on découvrit deux squelettes ; le premier était celui d'une jeune fille, vêtue de lambeaux d'étoffe blanche ; le second était celui d'un jeune homme. A leurs bijoux, qu'ils avaient conservés, et l'aide d'indices certains, on reconnut que ces squelettes étaient ceux de Mlle Louise R... et de Julien D... Les médecins chargés de l'autopsie ont, dit-on, découvert les traces d'un poison terrible, celui de l'arsenic.

La dame B... dont le mari est courtier dans le haut commerce, avait voulu nourrir elle-même son premier enfant, un petit garçon d'une exquise gentillesse. Ce charmant bébé venait à peine d'atteindre son deuxième mois, quand hier la mère, se trouvant momentanément seule au logis, eut besoin de sortir pour faire quelques acquisitions de ménage. Le marmot dormait en ce moment dans son berceau.

Après s'être assurés que son sommeil était calme et profond, la dame s'éloigna, comptant être rentrée avant son réveil. Quant elle revint, rien n'était dérangé dans l'appartement, et le petit garçon était dans la même situation d'immobilité où sa mère l'avait laissé ; seulement un gros chat, commensal ordinaire du logis, était couché sur le lit, pesant de tout son poids sur la poitrine de l'enfant.

La mère le chassa, et, croyant que le petit garçon dormait toujours, elle voulut le prendre dans ses bras. Mais le visage du pauvre bébé était d'une pâleur de cire ; ses membres, déjà refroidis, commençaient à devenir rigides. Ce fut en vain que la jeune femme le souleva, il ne rouvrit plus les yeux. Deux médecins, appelés aussitôt, déclarèrent que tout secours était inutile, et que le pauvre enfant était mort étouffé par la pression exercée sur ses faibles organes respiratoires.

Un des doyens des soldats de la république, M. Charavay père, dont le nom est bien connu des amateurs d'autographes, vient de mourir à l'âge de 85 ans. Il avait fait toute la campagne d'Égypte, d'où il n'était revenu en France qu'en 1802 ; il se trouvait à la bataille navale d'Aboukir, combattit avec les marins, et fut recueilli après l'explosion de l'*Orient* par les Anglais, qui refusèrent de le faire prisonnier.

450,000 Fr. à gagner

Un Arrêté préfectoral fixe irrévocablement au 30 novembre courant le tirage définitif (grand tirage) de la loterie municipale de la ville des Andelys.

derniers billets, auxquels pourraient être ajoutés des billets pour les tirages définitifs des loteries du Bureau-Exactitude.

Ensemble 672 lots, tous en espèces. — Quatre gros lots à gagner :

Un 1 ^{er} gros lot de 100,000 fr.
Un 2 ^e — 100,000
Un 3 ^e — 100,000
Un 4 ^e — 100,000

Il y a donc à gagner 450,000 fr. de gros lots.

Le billet ne coûte que 25 c.

41 n. 6485

Emprunts Romains.

EMPRUNT DE 1866 EN ÉMISSION :

Jouissance du 1^{er} octobre 1866.

Obligations de 25 fr. de rente à 30 fr.

Coupons de 6 fr. 25 de rente à 82 fr. 50.

Le coupon d'intérêt de la rente romaine, payable à Paris le 1^{er} décembre prochain, est reçu au pair en paiement des souscriptions.

Edw. Blount et Co, banquiers chargés de l'émission de l'emprunt, 3, rue de la Paix, à Paris.

41 n. 6474

COMMERCE

Havre, 8 novembre. — Cotons. — Nous restons avec un marché très languissant, pour le disponible, et les cotons d'Amérique sont plutôt faibles. On fait le très bas Louisiana à 167 fr. 50, même à 165 fr., et le bas, de 180 à 182 fr. 50.

A terme, il s'est traité du décembre à 155 fr., du janvier à 167 fr. 50, et l'on restait vendeurs ainsi.

Laines. — Nous avions hier une petite enchère à laquelle on a écoulé 111 b. laine et 35 b. peaux de mouton, le tout avarié.

Havre, 9 novembre. — Cotons. — Le marché a de nouveau été languissant ce matin, avec des prix lourds. Cette après-midi, cependant, divers blocs de Pernambuco, ensemble 800 b., traités à 180 fr. et 182 b. Louisiana, sur janvier, à 166 fr. pour type de bas, ont porté les ventes, à quatre heures, à 1,441 b. Il a dû se traiter aussi, ce matin, quelques affaires en Louisiana, sur décembre, à 162 fr. 50 ; sur janvier, à 165 fr. ; enfin sur février à 167 fr. 50, mais elle ne figurent pas à la cote officielle.

Les courtiers, en révisant la cote cette après-midi, n'y ont rien changé.

Une révision officieuse du stock, faite depuis hier, établit qu'il y avait ce matin : Dans les magasins généraux. B. 87,430

Dans les magasins particuliers. 31,496

Aux Docks-Entrepôts... 14,662

Ensemble... B. 133,586

Laines. — Petite demande sans changement ; on a traité 5 b. Buenos-Ayres en suint, à 2 fr. 27 1/2 ; en peaux de mouton, on a aussi vendu 2 b. agneaux de la Plata en suint, à 1 fr. 20 et 8 b. dito morts, à 1 fr. 35.

New-York, 7 novembre, soir (par câble). — Coton : Middling Upland, 40 c.

Liverpool, jeudi. — Voici la cote arrêtée par les courtiers :

Middling Georgia, 14 3/4 (baisse 1/4) ; Mobile, 16 (baisse, 1/8) ; Louisiana, 15 1/4 ; fair Jumel roulé, 16 (baisse, 1 d.) ; dito ouvré, 16 1/2 (baisse, 1 d.) ; Smyrne, 11 ; Pernambuco, 16 (baisse, 1/2) ; Maccia, 13 1/2 ; Parahyba, 15 1/2 (baisse, 1/2) ; Maranhon, 15 3/4 (baisse, 1/4) ; Bahia, 15 ; Haïti, 13 1/2 ; Sawinned, 12 3/4 (baisse, 1/4) ; Broach, 11 1/4 ; Dhollerah, 11 1/4 ; Oomrawatee, 11 ; Comptah, 11 1/2 ; Beugale, 8 1/4 (hausse 1/4) ; Chine, 10 1/4 ; Tinnevely, 11 ; Kurrachee, 8 1/2 (hausse, 1/4) ;

Liverpool, vendredi. — Ventes de la semaine, 75,000 b., dont 48,000 b. pour la consommation ; exportation, 16,000 b., arrivages, 30,000 b. — Stock, 631,000 b., dont 189,000 b. Amérique.

Aujourd'hui, ventes, 8 à 10,000 b.; marché soutenu.

Marseille, 9 novembre. — Laines. — Les acheteurs demandent de plus larges concessions.

Cotons. — Sans changement ; la baisse à Liverpool influence notre marché.

Soies. — Une vente aux enchères qui est annoncée arrête les affaires.

Coton volo nouveaux, 28 le kil.

Alexandrie, 4 novembre, soir. — Cotous. — good fair disponible 30 tallaris, soit 18 d., franco à bord sans fret ; fair 28 1/2 tal., soit 17 d. dito ; good fair livrable décembre, 33 tal., soit 19 3/4 d. dito ; fair dito dito, 28 1/2 tal., soit 17 d. dito.

Change : sur Londres, 94 1/4 d. ; sur Paris, 5 fr. 33.

Bombay, 30 octobre. — Coton Oomrawatee, 260 R. ou 105 fr., coût et fret.

Manchester, 6 novembre. — Notre marché aux filés a un peu désappointé les espérances, il s'est fait il est vrai un bon courant d'affaires pour l'exportation, principalement en bobines, pour lesquelles les prix sont très fermement tenus, et même plutôt en faveur des vendeurs, mais dans les autres sortes pour la consommation les acheteurs n'ont opéré que pour les besoins immédiats, et les vendeurs ont dû parfois réduire un peu les prix qu'ils demandaient ; il faut dire aussi que la mesure prise déjà par plusieurs manufacturiers de réduire le travail, contribue à restreindre les achats.

Pour les tissus, nous avons eu un marché très languissant, les acheteurs pour l'Inde et la Chine se maintiennent sur la réserve ; les manufacturiers sont forcés d'élever leurs cours en rapport avec la plus-value de la matière première, mais ils ne peuvent réussir à engager des affaires dans ces conditions, les acheteurs, de leur côté, ne faisant que peu d'offres et à des conditions inacceptables.

Breslau, 2 nov. — Nous avons à rappor-

ter cette semaine des affaires très importantes en laines, et le total s'en élève au chiffre d'environ 4,000 qx. La grande moitié de cette quantité comporte des laines lavées à dos de Russie qui ont été achetées par un fabricant de Lausitz dans les 60 th. ; par contre, des fabricants de drap de Finsterwald, Gœrlitz et Sorau, de même que deux peigneurs de Sexe, ont empleté des laines de premières tontes de Volhynie et de Hongrie, de 48 à 60 th.

En laine de Silésie, il s'est fait aussi beaucoup d'affaires, et on a alloué pour toisons et laines d'agneaux moyennes fines 78 à 88 rth., pour peignons qualifiés très fines 68 à 75 rth., et pour laines de corroyeur 58 à 62 rth. Ces dernières, ont été prises en majeure partie pour les provinces du Rhin.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 novembre.

Le marché est encore plus ferme et plus animé qu'hier. Il a été affecté à l'escompte 25,000 fr. de rente et 12,500 d'Italien. Le Mobilier espagnol qui, hier encore était à 300, a dépassé aujourd'hui 300. La rente, le Mobilier et le Lyon sont très demandés. La rente, ouverte à 68 97 1/2 a atteint 69 15 pour finir à 69 12 1/2. L'Italien assez délaissé, reste à 55 80, sur 55 50. Le Mexicain est à 22 1/2 et le Turc à 32 20. Le Mobilier a monté de 596 25 à 617 50 pour rester à 613 75. Parmi les chemins, l'Orléans reste à 875, le Nord à 1177 50, l'Est à 832 50, le Lyon à 918 75, le Midi à 582 50, l'Ouest à 562 30, l'Autrichien à 395, le Lombard à 405 et le Scragosse à 140. Le Comptoir d'escompte a varié de 910 à 905.

Cours moyen du comptant 30/0 69 05 |

1/2 0/0 97 10.

Banque de France 3620.

Crédit Foncier 1375.

COURS DE LA BOURSE

Du 10 novembre 1866.

Cours de ce jour	Cours précédent
3°/0..... 69 20	— 3°/0... 69 15
2°/0..... 97 15	— 4 1/2°/0 97 20

TIRAGE DÉFINITIF

irrévocablement fixé par ARRÊTÉ PRÉFECTORAL AU

30 NOVEMBRE PRÉSENT

MOIS

Loterie municipale Ville des ANDELYS.

Tirage public du

GROS LOT DE 100000 F.

et de tous autres lots promis.

Grandes Loteries du Bureau-Exactitude : Pour toutes Chances de Gain des 672 lots des GRANDS TIRAGES DÉFINITIFS, adresser CINQ francs en mandat-poste ou timbres-poste au directeur du BUREAU-EXACTITUDE, rue RIVOLI, 68, Paris, et on recevra, par retour du courrier,

VINGT BILLETS pour TOUTES CHANCES, compris 3 lots de 100000 fr. et un de 150000

On peut donc, pour CINQ francs, gagner 100,000—400,000—100,000—150,000

28n. 6425

ANNONCES

(Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance).

Publications légales

Dissolution de Société.

M. Henri Poissonnier, flateur, demeurant à Tourcoing ;

M. Alexandre Martel, employé de commerce, demeurant ci-devant à Tourcoing, actuellement à Roubaix ;

Ont déclaré dissoudre d'un commun accord à partir du vingt-sept octobre, la société en commandite à l'égard de M. Martel, sous la raison sociale H. POISSONNIER ET Cie, pour l'exploitation d'une filature de laines à façon.

Formation de Société.

M. Henri Poissonnier, flateur demeurant à Tourcoing ;

Et M. Charles Deroubaix, propriétaire, demeurant à Roubaix ;

Ont formé entre eux une société en nom collectif ;

La société a pour but l'exploitation d'une filature de laines peignées située à Tourcoing, lieu dit LES FRANGES ;

Cette exploitation aura lieu au moyen de la filature à façon des laines qui a cet effet seront procurées par les tiers, sans que la société puisse faire le forfait, c'est-à-dire acheter des laines pour les filer et les revendre ensuite ;

Le siège de la société sera à Tourcoing, dans les bâtiments et dépendances de la filature ;

La durée de la société sera de onze années dix mois et trois jours qui commenceront à courir le vingt-neuf octobre mil huit cent soixante-six, pour finir le trent-un août mil huit cent soixante-dix-sept ;

La raison sociale et la signature seront H. POISSONNIER ET CH. DEROUBAIX ;

Chacun des associés aura la signature sociale, mais il ne pourra en faire usage que pour les affaires de la société ;

Il ne pourra être fait aucun emprunt sans le consentement et la signature des deux associés.